

Arrêté nº 27

UFR ALLSH

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Le jury de la licence « sciences humaines et sociales » mention « Géographie et aménagement » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

LICENCE 2^{ème} année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Vincent Laperrière <u>Suppléant(e)</u>: Vincent Moron

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- ANTHONY Edward /
- MORON Vincent /

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 4 et 2ème année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Vincent Laperrière <u>Suppléant(e)</u>: MORON Vincent

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- ANTHONY Edward / DORIER Elisabeth
- LAPERRIERE Vincent / FOURNIER Carine

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

LICENCE 3ème année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e): BENIT-GBAFFOU Claire

Suppléant(e): CADORET Anne

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex: membre titulaire X/suppléant Y

- DALIGAUX Jacques / MINVIELLE Paul
- GRONDEAU Alexandre / CADORET Anne
- SINTES Pierre / BENIT-GBAFFOU Claire

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: BENIT-GBAFFOU Claire <u>Suppléant(e)</u>: CADORET Anne

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex: membre titulaire X/suppléant Y

- DALIGAUX Jacques / MINVIELLE Paul
- GRONDEAU Alexandre / CADORET Anne
- SINTES Pierre / BENIT-GBAFFOU Claire

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

<u>Liste des membres</u>:

<u>Article 2</u>: Le Doyen de **l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 27/10/23

Pour le Président et par délégation, Le Doyen de l'UFR ALLSN

S AMU.